

Fiche d'inscription 2019-2020

Ateliers d'arts plastiques

1 – Ateliers *cochez l'atelier souhaité*

- Débutants 6 / 10 ans** : mercredi 16h-17h30 **Adultes (dès 16 ans)** : mercredi de 18h à 20h
 Confirmés 8 / 11 ans : mercredi de 14h à 15h45 **Adultes (dès 16 ans)** : lundi de 17h30 à 19h30
 11 / 15 ans : lundi de 19h30 à 21h30

Début des ateliers : Lundi 23 et mercredi 25 septembre 2019

2 – Renseignements

Nom et prénom :

Date de naissance (pour les mineurs) :

Nom du responsable légal (pour les mineurs) :

Adresse :

Téléphone(s) :

Mail :

Par quel moyen voulez-vous recevoir les informations concernant les ateliers au cours de l'année ? *cochez le moyen souhaité*

- Uniquement par mail Uniquement par courrier Par mail et courrier

Écrivez tout ce qui vous semble utile de nous communiquer (ex: précautions médicales, allergies...):

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), M ou Mme

- autorise mon enfant à quitter le Centre Culturel Lucie-Aubrac après son atelier d'arts plastiques :

Seul Accompagné de (Nom Prénom) :

DROIT A L'IMAGE

- autorise la publication de photo de mon enfant ou de moi-même dans le cadre des Ateliers d'Arts Plastiques:

OUI NON

Fait à , le

Signature :

3 - Tarif *partie réservée au Service Vie Associative et Culturelle*

Quotient familial déterminé sur présentation de l'avis d'impôt 2019 sur le revenu de l'année 2018 :

Date d'inscription :

Montant à régler pour 2019-20 : €

Conditions générales de fonctionnement Ateliers d'arts plastiques

La pratique des arts plastiques repose sur la découverte, le plaisir de créer à partir de techniques variées et l'acquisition d'une culture artistique. L'approche est basée sur l'envie de pratiquer et améliorer les techniques (gouache, acrylique, pastel, fusain, modelage...). Pour se faire des projets collectifs et des sorties sont programmés tout au long de l'année.

1 - Les ateliers se déroulent de septembre à juin, hors vacances scolaires. Le 1er atelier est gratuit. Pour les ateliers adultes (dès 16 ans), un atelier supplémentaire est prévu en extérieur.

2 - Les tarifs à l'année sont les suivants :

QF < 350 : 51 €

QF de 351 à 500 : 77 €

QF de 501 à 700 : 102 €

QF de 701 à 1 000 : 128 €

QF > 1 000 : 153 €

Hors commune : 204 €

Une réduction de 10% est accordée à chaque nouvelle inscription dans une même famille.

Le Quotient Familial (QF) est déterminé sur présentation d'une copie du dernier avis d'imposition sur le revenu. Le quotient familial de la CAF ne sera pas pris en compte. Pour les trignacais qui ne souhaitent pas présenter leur dernier avis d'imposition, le tarif le plus haut (QF>1000) est appliqué automatiquement. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou d'eau) est à présenter au moment de l'inscription pour les résidents de la ville de Trignac.

3 - Le Service Vie Associative et Culturelle fournit le matériel uniquement pour les ateliers 6-8, 9-11 et 12-15 ans.

4 - Vous pouvez vous pré-inscrire auprès du Service Vie Associative et Culturelle, mais l'inscription est considérée définitive lors du règlement total ou du 1er acompte. Le règlement d'un acompte doit être effectué avant le début du 2ème atelier. Sans acompte, vous ne serez pas autorisé à participer aux ateliers.

5 - Le règlement peut être échelonné jusqu'au 30 avril 2020. Nous n'acceptons qu'un seul chèque à la fois (chèque à l'ordre du Trésor Public). Un reçu vous sera remis à chaque règlement.

6 - En cas d'inscription en cours d'année, le montant dû pour les ateliers est calculé au prorata du nombre d'ateliers restants.

7 - Toute annulation en cours d'année doit être effectuée par écrit et sera prise en compte à la date de réception du courrier. Aucun remboursement n'est envisageable en dehors de la présentation d'un certificat médical.

8 - Les inscriptions et les règlements ont lieu uniquement au Service Vie Associative et Culturelle : Centre Culturel Lucie-Aubrac 6 rue de la Mairie, 44 570 Trignac – pendant la période scolaire : le mardi, jeudi et vendredi de 15h à 17h et le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 – pendant les vacances scolaires : mardi et jeudi de 15h à 17h, mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et vendredi de 14 à 17h.

9 - Dans le cadre de l'Artothèque de la Ville, les travaux des participants peuvent être exposés dans les services municipaux et la crèche Les Petits Chaperons Rouges sur la base du volontariat. Toutes les œuvres collectives et les œuvres non-récupérées dans un délai de 3 mois constituent le fonds de cette Artothèque.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription pour les ateliers d'Arts Plastiques.

Fait à

le

Signature (représentant légal si mineur) :